

**Communiqué de presse | Septembre 2018**

**Fondasol lance le diagnostic géotechnique pour maison fissurée**Une démarche d’expertise simplifiée

**74 %** des maisons individuelles construites en France sont exposées à des dégradations dues au phénomène de retrait  
et gonflement des sols

*Fondasol lance une offre dédiée au diagnostic de maison sinistrée pour établir, sur la base d’une expertise approfondie, si les fissures et désordres apparus sont d’origine géotechnique, c’est-à-dire en lien avec le sol et les fondations de la maison. Accessible depuis le site internet www.fondasol.fr, cette offre est destinée à accompagner dans leurs démarches les particuliers, les collectivités, les compagnies d’assurance et les experts judiciaires. Elle constitue une étape indispensable pour l’élaboration du dossier de demande d’indemnisation, notamment dans le cas de désordres liés à la sécheresse.*

Identifier l’origine des fissures

L’offre de base Fondasol comprend une visite sur site, la reconnaissance des fondations, ainsi que des analyses en laboratoire et des essais mécaniques. Seul prérequis : l’accessibilité de la maison, pour y faire parvenir les machines de forage.

Les différentes informations recueillies permettent d’établir un diagnostic géotechnique, et de déterminer si les désordres constatés sur une maison individuelle sont de nature géotechnique – et faire éventuellement le lien entre fissures et sécheresse.

Ce dispositif peut être complété par un diagnostic plus complet, reposant sur des investigations complémentaires, pour identifier les éventuels facteurs aggravants et préconiser des solutions de confortement pour stopper l’évolution des fissures.

Afin de permettre aux équipes géotechniques de disposer d’un maximum de renseignements dès la prise de contact, celle-ci s’établit par un questionnaire en ligne, intégrant l’envoi de photos et de plans : <http://www.fondasol.fr/prestations/diagnostic-maison-sinistree.php>

Le phénomène de retrait-gonflement des sols

Un risque sérieux pour les habitations

La déformation progressive du sol et/ou sous-sol provoque des dommages dans les bâtiments, qui se traduisent notamment par des fissurations en façades. Les maisons individuelles sont les plus vulnérables en raison de leurs fondations et de leurs structures parfois sous-dimensionnées par rapport à la nature du sol.

Ainsi, les phénomènes de retrait et gonflement des sols sont des risques naturels qui concernent 1/5e du territoire français : lors d’une période de sécheresse prononcée ou durable, les sols argileux s’assèchent et opèrent un retrait, qui crée des tassements différentiels et entraîne des déformations de la surface des sols. A mesure que les conditions hydrogéologiques initiales se rétablissent, les sols argileux présentent alors des phénomènes de gonflement.

Ces risques ne doivent pas être minorés avant l’achat d’un terrain à bâtir ou d’une maison ancienne. A ce jour, 74 % des maisons individuelles construites en France métropolitaine sont potentiellement exposées à des dégradations en raison du phénomène de retrait et gonflement des argiles. 20 % des arrêtés de catastrophe naturelle s’appliquent au retrait gonflement des sols qui induit près de 40 % des coûts d’indemnisation des assurances habitation. Le coût moyen par sinistre atteint 12 700 € par maison.

Pour s’affranchir de tout risque de désordre dû aux problématiques de sol et de sécheresse, une étude de sol lors de la construction de la maison est bien évidemment recommandée. Plus d’infos : [www.mygeo.fr](http://www.mygeo.fr)

Source : [*Développement durable.gouv.fr*](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab_essentiel/2017/datalab-essentiel-122-retrait-gonflement-argiles-octobre2017.pdf)

**CONTACTS MÉDIAS**

FONDASOL Hélène MIENS — Responsable Communication

Tél : +33 (0)6 03 47 20 93 — [helene.miens@fondasol.fr](mailto:helene.miens@fondasol.fr)

LE CRIEUR PUBLIC Christelle Dubourg — Tél. +33 (0)6 13 82 17 68

christelle.dubourg@lecrieurpublic.fr — Twitter @chris\_dubourg

Communiqué de presse et visuels téléchargeables en salle de presse : www.lecrieurpublic.fr

Crédit photos : Fondasol